

# SPORTS

sport.union@sonapresse.com

## Panthères : ça passe pour Eneme, mais ça coince pour Ngoumou et N'Gakoutou

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

DEPUIS le 26 octobre dernier, l'attaquant Ulrich-Brad Eneme Ella (20 ans), actuel sociétaire du club anglais de Brighton (D1) est désormais un joueur des Panthères. Ainsi en a décidé la Fédération internationale de football association (Fifa). En effet, après la requête relative au changement de nationalité sportive du joueur, introduite jeudi dernier par la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), la Chambre du statut du joueur du Tribunal du football de la Fifa, par le truchement de son président, l'Argentin Javier Vijande Penas, a décidé que "le joueur Ulrich-Brad Eneme Ella est éligible pour jouer en équipe représentative de la Fédération gabonaise de football avec effet immédiat", indique le courrier de la Fifa dont nous avons obtenu copie. S'agissant par contre des dossiers de Nathan Ngoumou (21 ans) et Yannis N'Gakoutou (23 ans), évoluant respectivement au poste

d'attaquant à Toulouse (L2) et en position de latéral droit à Lyon-La Duchère (N2), les choses semblent plus compliquées. En effet, au mois de septembre dernier, la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), par le truchement de son service juridique, a officiellement saisi son homologue français de la Fédération française de football (FFF), afin de lui faire parvenir le fichier des états de service des deux joueurs. Ces documents, exigés par la Fifa dans le processus de changement de nationalité sportive, n'ont toujours pas été transmis à la partie gabonaise, un mois après. Au grand dam du président de la Commission juridique de la Fégafoot, Hilarion-Carly Nkoulou. "Depuis le mois de septembre que nous avons écrit à la Fédération française de football, nous n'avons toujours pas reçu de réponse de leur part. Chose étonnante. Car, pour les cas Eneme et Sambissa, la FFF nous a fait parvenir assez rapidement les états de service des deux joueurs.

Mais là, c'est le contraire. La semaine dernière nous avons encore relancé nos homologues, toujours sans suite. Nous ne comprenons pas cette attitude de nos homologues", renseigne-t-il. Selon nos informations, la FFF refuserait de libérer les deux jeunes joueurs du fait de leur potentiel. "Car, ils estiment qu'ils peuvent encore apporter à la France au vu du talent qui est leur", indique une source digne de foi. Affaire à suivre!



Le buteur du TFC, Nathan Ngoumou, portera-t-il un jour le maillot des Panthères ?

### CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE ET DE GARANTIE SOCIALE AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : Jeudi 14 octobre 2021  
Appel d'offres : N° 02 / CNAMGS/DG/2021  
Nom du projet : Acquisition de Matériel Informatique

Source de financement : Fonds propres de la CNAMGS, exercice 2021

#### 1. OBJET

La Direction Générale de la CNAMGS lance un appel d'offres pour l'acquisition du matériel informatique.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en deux (2) lots suivants :

Lot n°1 : Acquisition de 126 ordinateurs fixes

Lot n°2 : Acquisition de 30 scanners

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou les deux lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour tous les lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire de tous les lots.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 F CFA par lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale  
Services Normes et Contrats au 4<sup>ème</sup> étage du Siège  
Sise au Boulevard de l'Indépendance  
BP 3999 Libreville  
TÉL 011 77 59 66 / 065 95 46 47

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **lundi 15 novembre 2021 à 9h00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

#### 6. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **lundi 15 novembre 2021 à 10h00** dans la salle du Conseil d'Administration de la CNAMGS.

Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale



Séverin Maxime ANGUILE

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME